

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2008 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Secrétaire de séance : E. BIRET

Convocation : 7 avril 2008



DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal procède à la désignation des membres suppléants aux commissions de la Communauté de Communes de Grand Lieu :

- Commission Finances : Fabienne Esmangart de Bournonville
- Économie-Emploi : Samuel Delaunay, Florent Cortet
- Environnement : Nicolas Deyrolle, Frédéric Launay
- Piscine : Patricia Angibaud
- Aménagement de l'Espace : Nicolas Garbowski
- Transports de Voyageurs : Gisèle Vaillant
- Voirie Communautaire : François Denis
- Nouvelle caserne de gendarmerie de St Philbert : Elodie Biret
- Aire d'accueil des gens du voyage : Evelyne Guillou
- Projet de bureau : Gisèle Vaillant
- Système d'information géographique : Fabienne Esmangart de Bournonville
- Communication-Animation Internet : Nicolas Garbowski
- Fête du Sport : Marc Chiffoleau

DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

La Communauté de Communes adhère à divers structures intercommunales, le Conseil municipal propose les délégués suivants :

- Syndicat de Pays Grand Lieu Machecoul, Logne
Titulaire : Marie-Josèphe Dupont
Suppléant : Samuel Delaunay
- Syndicat CET des « 6 pièces »
Titulaire : Fabienne Esmangart de Bournonville
Suppléant : Nicolas Garbowski
- Syndicat du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais
Titulaire : Frédéric Launay
Suppléant : Florent Cortet
- Mission Locale du Pays de Retz
Titulaire : Marie-Josèphe Dupont

.../...

EMPRUNT – INVESTISSEMENTS 2008

Madame Marie-Josèphe DUPONT, Maire, rappelle que pour financer des investissements, il est opportun de recourir à un financement d'un montant total de 225 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre établie par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

La Commune de LA LIMOUZINIÈRE contracte, auprès de Dexia Crédit Local, un prêt dénommé TIP TOP EURIBOR d'un montant maximum de 225 000,00 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée maximum : 14 ans et 10 mois

Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle

Mode d'amortissement : amortissement progressif

Conditions de Remboursement Anticipé : selon les modalités définies dans l'offre

Taux d'intérêt :

■ si l'EURIBOR

■ 12 mois constaté 8 jours ouvrés avant la fin de la période d'intérêts est inférieur ou égal à la Barrière de 6,00 %, Taux Fixe maximum de 4,49 %

■ si l'EURIBOR 12 mois tel que constaté ci-dessus est supérieur à la Barrière de 6,00 %, EURIBOR 12 mois majoré d'une marge de 0,10 %

Commission d'engagement due au titre du prêt : 0,03 % du montant emprunté

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame Marie-Josèphe DUPONT, Maire, est autorisée à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'une indemnité de Conseil peut être allouée au receveur municipal.

Cette indemnité correspond à l'intervention du comptable du trésor en matière de conseils financiers et comptables près de la Commune.

Elle est fixée par le Conseil municipal pour la durée du mandat et il convient donc de délibérer pour fixer le montant de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 17 voix et 2 abstentions fixe à 25 % le taux de l'indemnité de Conseil versée à Madame Sabine FILY, Receveur municipal.

.../...

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire fait part au Conseil municipal des difficultés rencontrées pour pourvoir au remplacement de l'agent affecté à la comptabilité.

Actuellement, ce poste est à temps non complet (50 %) et les candidatures reçues sollicitent un temps de travail plus important.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour 25 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2008 et charge Madame le Maire de pourvoir à cet emploi.

Il autorise Madame le Maire à solliciter le concours du service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour pallier à la vacance du poste.

AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'organisme Nantes Habitat a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

Nantes Habitat compte actuellement 455 fonctionnaires et son siège est situé à Nantes.

Après délibération, par 15 voix pour et 4 abstentions, le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande présentée.

PLAN LOCAL D'URBANISME SAINT COLOMBAN

Monsieur Frédéric Launay, adjoint, présente le P.L.U. arrêté de la Commune de Saint Colomban. Ce document est soumis pour avis avant passage en enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme arrêté par la Commune de Saint Colomban.

CONVENTION RUE FELIX DAVY DESNAUROS

La Rue Félix Davy Desnaurois est une route départementale (RD n° 61), la Rue Gazet de la Noë également (RD n° 63), le Conseil Général de Loire-Atlantique propose une convention régissant la réalisation, l'entretien et le remplacement des travaux et ouvrages de sécurité actuellement en cours de réalisation sur ces deux voies.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention à intervenir entre le département de Loire-Atlantique et la Commune de La Limouzinière et charge Madame le Maire de signer les documents s'y rapportant.

AGENCE DE L'EAU

Information sur la consultation publique organisée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne du 15 avril au 15 octobre 2008 sur la reconquête de la qualité de l'eau.

AMENAGEMENTS ANCIEN BUREAU DE POSTE

Le bâtiment occupé anciennement par la Poste est actuellement inoccupé. Composé de 2 pièces, 1 sanitaire et 2 rangements et situé 12, Rue du Commerce il appartient à la Commune.

Madame le Maire indique que l'ancienne équipe municipale avait envisagé de transférer les activités de la Paroisse et de l'ADMR dans ce local après quelques travaux de rafraîchissement intérieurs.

.../...

Ces deux activités occupent actuellement un local communal à la Basse Noë, mal situé et ne disposant pas de parking suffisant, qui pourrait être rénové en logement d'urgence.
Avant de lancer les travaux, Madame le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur ce projet, après discussion, le Conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet.

REPAS ANNUEL DES AINES

Depuis plusieurs années la Commune organise en octobre un repas offert aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux résidents de la résidence Ker Maria.

Madame le Maire demande au Conseil municipal si cette tradition doit être maintenue pour en prévoir l'organisation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le repas annuel des aînés.

CHATEAU DE LA TOUCHE

Monsieur Samuel Delaunay informe que dans le cadre des journées du patrimoine une visite du monument sera organisée.

POINT TRI DES JARRIES

Monsieur Marc Bruneau indique qu'il a été interpellé par le propriétaire du site des Jaries quant à l'emplacement du point tri. Un rendez-vous sera pris avec l'intéressé pour convenir de la destination de ces conteneurs.

ANIMATION JEUNES

Monsieur Richard Nountchongoue informe l'assemblée d'un contact avec un groupe d'adolescents et d'une prochaine réunion pour connaître les désirs et les motivations des jeunes.

AGENDA

☞ VISITE BATIMENTS COMMUNAUX :

Samedi 17 mai 2008 à 9 h 00

Samedi 7 juin 2008 à 9 h 00

☞ PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 mai 2008 à 20 h 30